

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

07/07/2020

Dossier complet le :

07/07/2020

N° d'enregistrement :

2020-0106

### 1. Intitulé du projet

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

□□□□ □□□□ □□□□ □□□□□□

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

## 4.2 Objectifs du projet

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"    Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"    Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"    Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**    Oui     Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**    Oui     Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
<b>1</b>	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input type="checkbox"/>
<b>2</b>	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
<b>3</b>	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
<b>4</b>	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
<b>5</b>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
<b>6</b>	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Diagnostic Faune Flore, DIACOBAT, 2020.

**9. Engagement et signature**

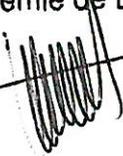
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à VILLENEUVE D'ARCQ.

Le Directeur du CROUS  
de l'Académie de Lille

Signature

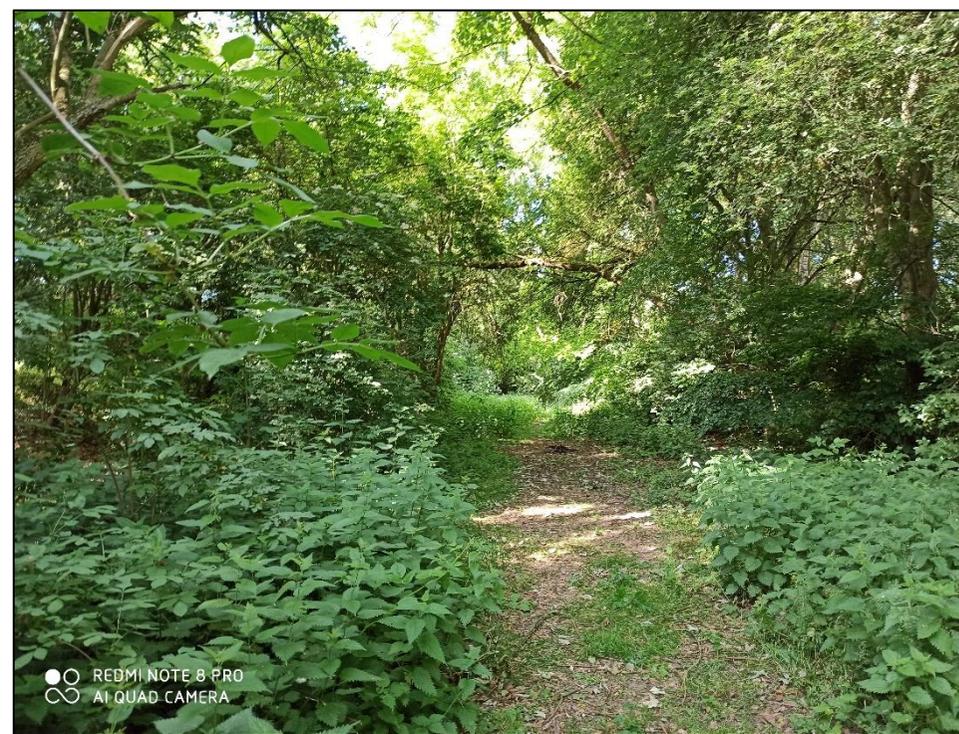
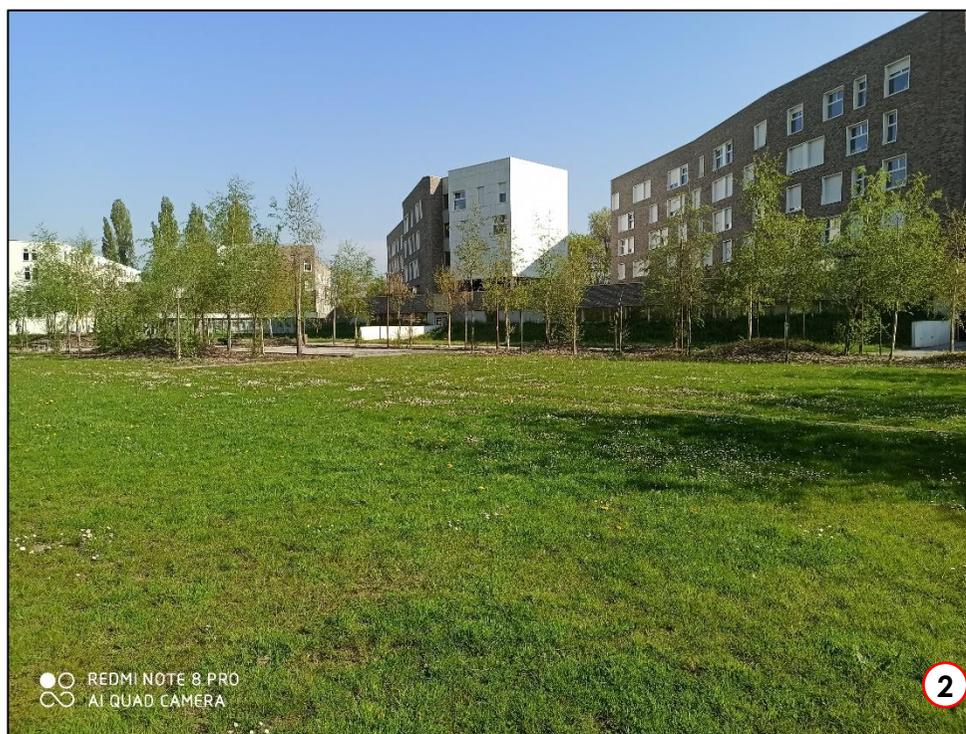
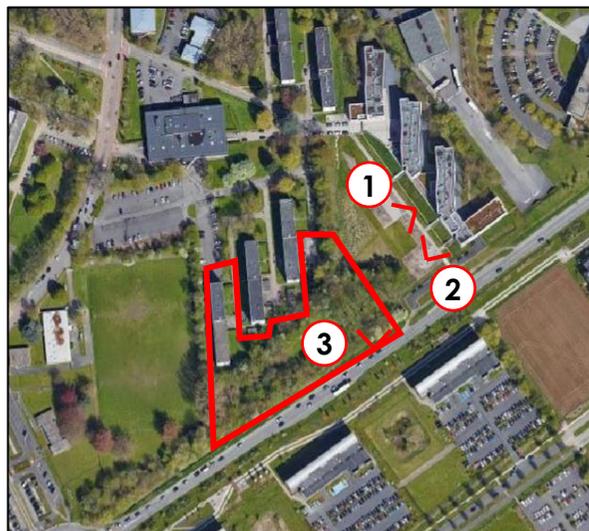
  
**Emmanuel PARISIS**

## ANNEXE 2 – PLAN DE SITUATION AU 1:25000



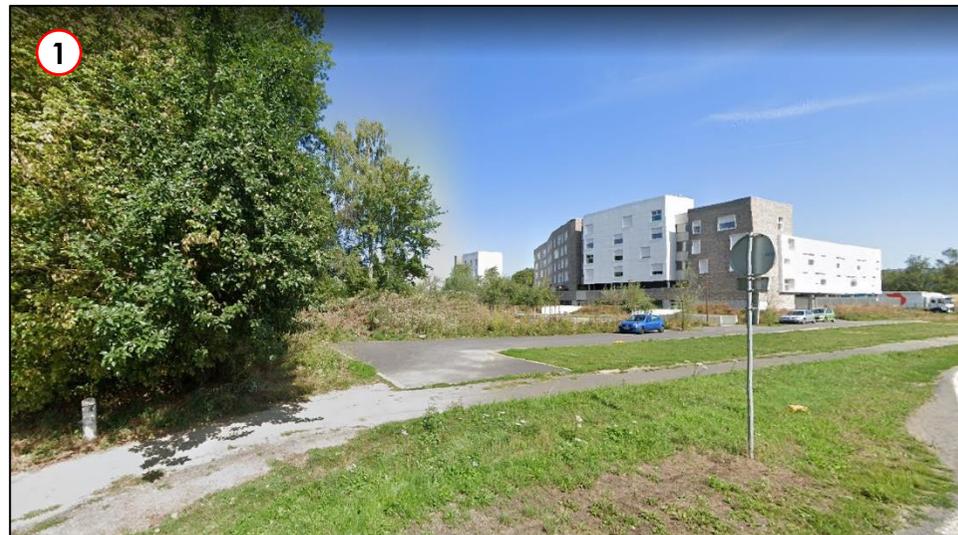
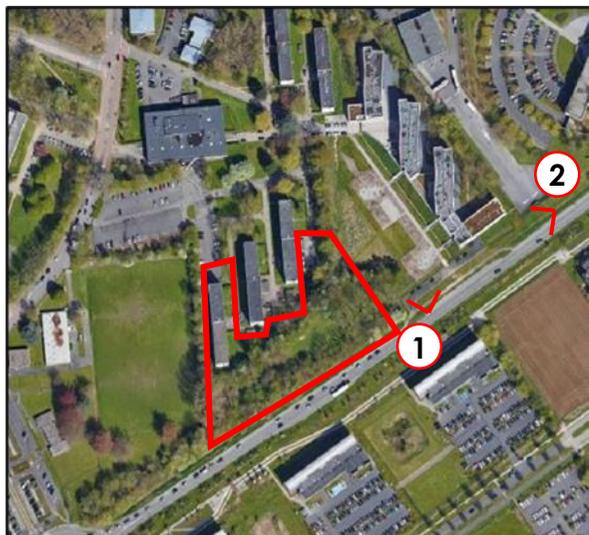
## ANNEXE 3 – REPORTAGE PHOTO DE LA ZONE

## Vues sur la résidence Galois et les espaces verts





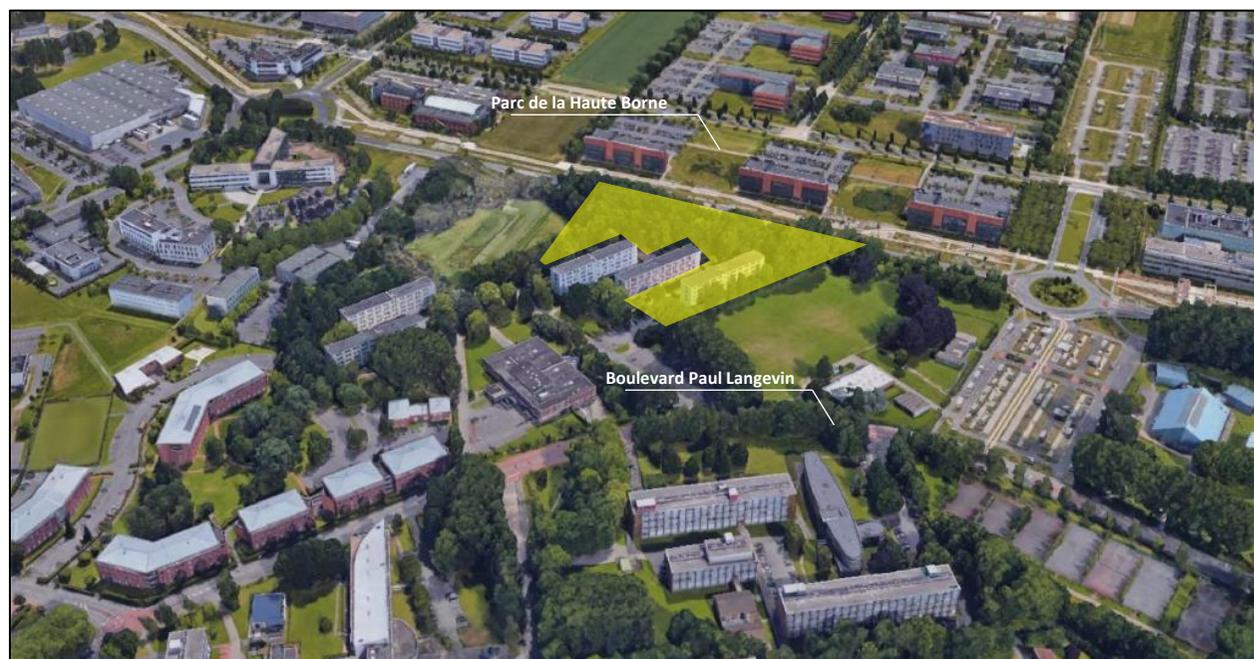
**Vues sur les parkings  
existants**



**Vues sur la rue  
Paul Doumer**



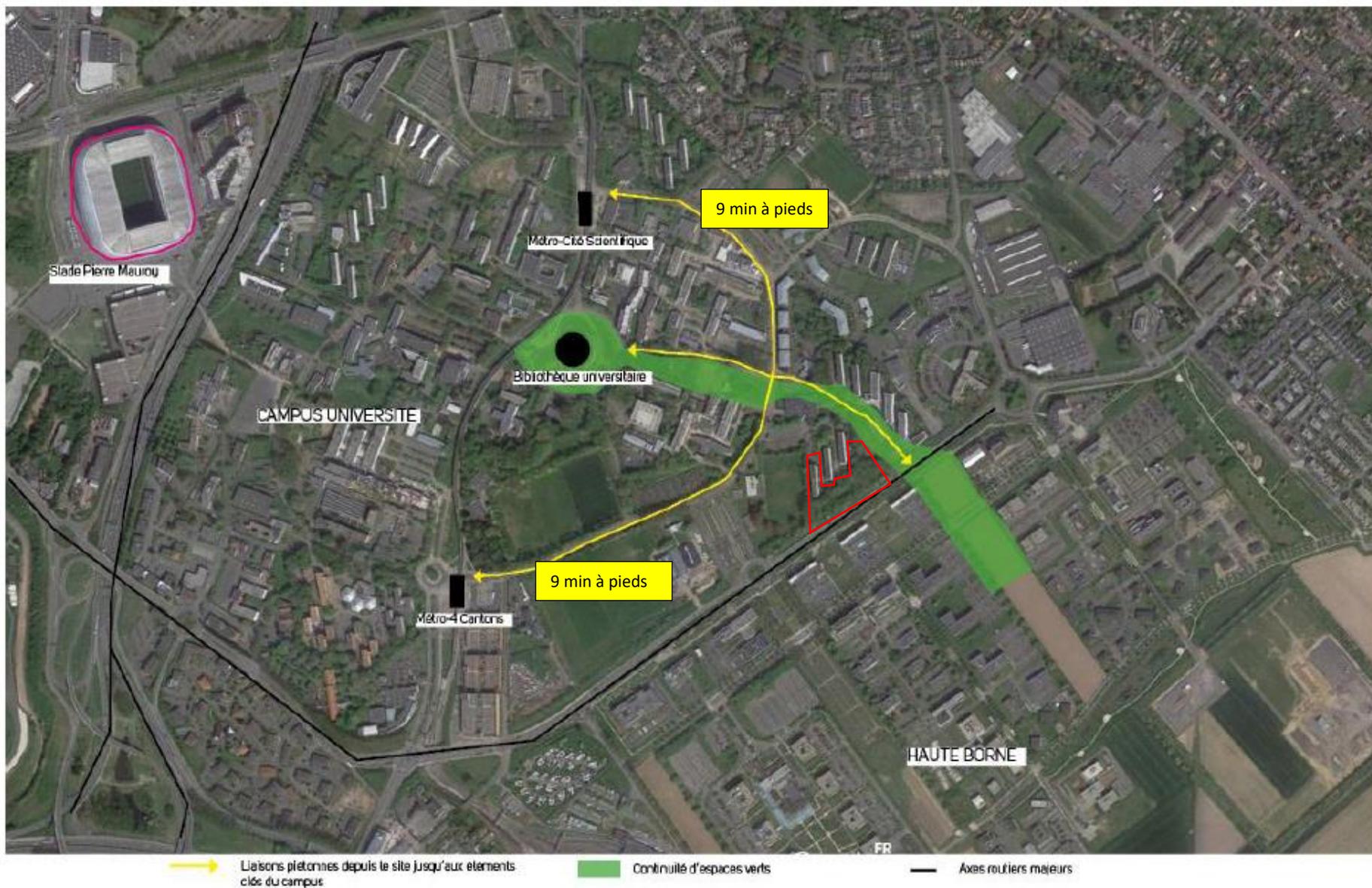
## Vues aériennes du site



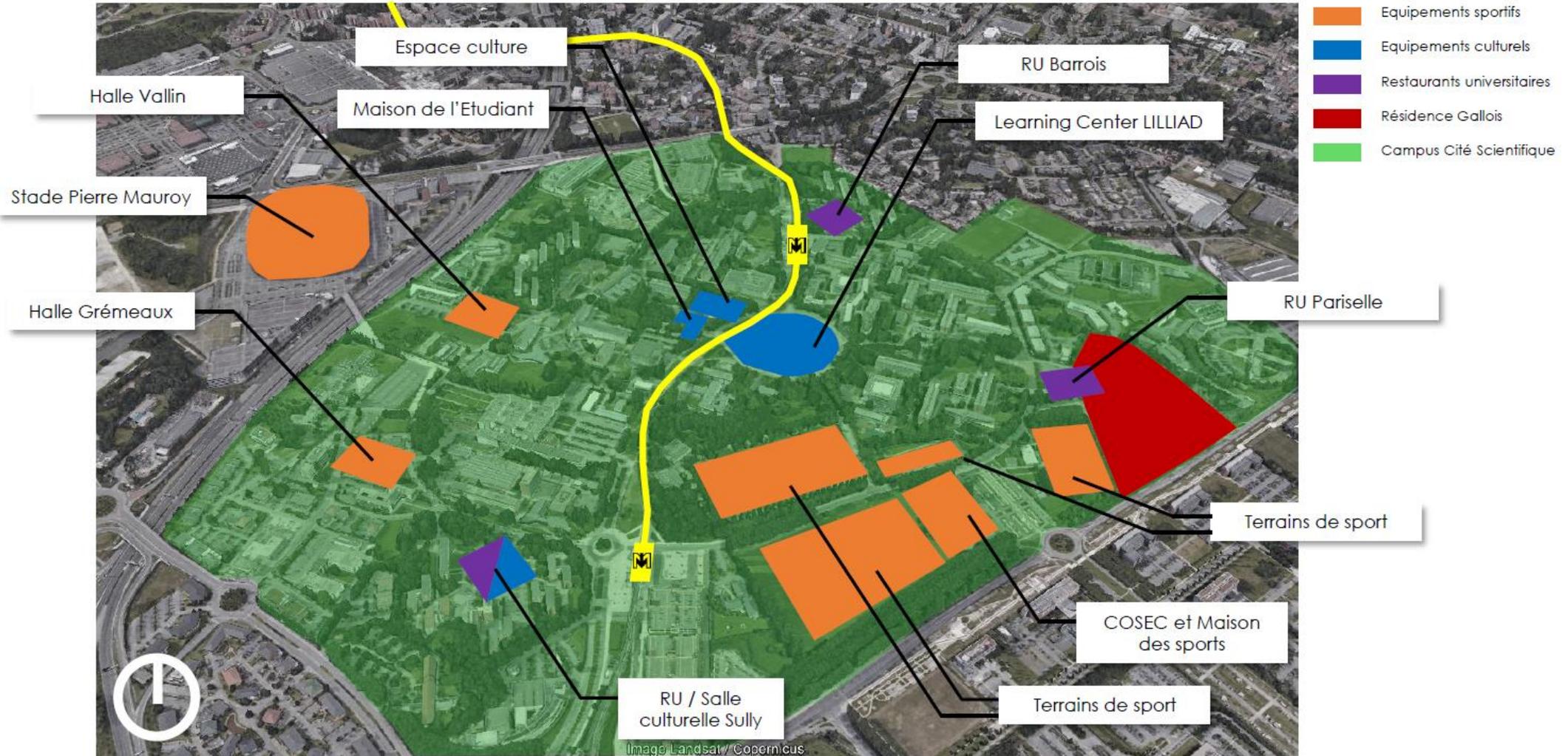
## ANNEXE 4 – PLANS DU PROJET



## ANNEXE 5 – ABORDS DU PROJET



## Contexte des équipements universitaires



## ANNEXE 6 – RÉSEAUX NATURA 2000



(1 de 2)

Habitats Directive Sites (pSCI, SCI or SAC)

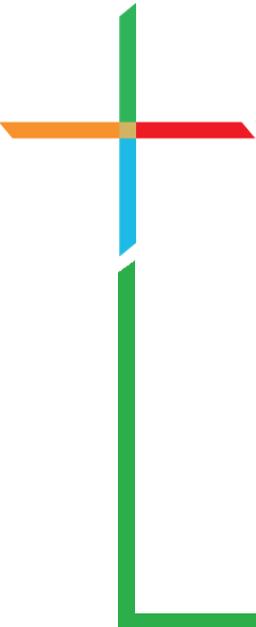
Vallée de l'Escaut en aval de Tournai  
(SiteCode: BE32002C0)  
Area: 363,67 ha  
Dataset year: 2019

[Standard Data Form](#) [Google Earth](#)  
[Site view URL](#)

[Zoom sur](#) ...

## ANNEXE 7 – DIAGNOSTIC FAUNE FLORE

Diagnostic faune / flore



**PROJET D'AMENAGEMENT**

**GALOIS**

**VILLENEUVE-D'ASCQ (59)**

## SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION – CADRE DE L'ETUDE .....	3
II.	SYNTHESE BIBLIOGRAPHIQUE DU PATRIMOINE NATUREL.....	5
1.	Zones Naturelles d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.....	5
2.	Zones Natura 2000 .....	6
3.	Trame Verte et Bleue (TVB) .....	7
4.	Zones à Dominante Humide (ZDH) .....	8
III.	METHODOLOGIE D'ETUDE.....	9
1.	Données bibliographiques à l'échelle communale .....	11
2.	Bio-évaluation des habitats .....	13
3.	Bio-évaluation de la Flore.....	15
4.	Bio-évaluation de la Faune .....	18
IV.	EVALUATION DES IMPACTS ET PROPOSITIONS DE MESURES .....	23
1.	Impact du projet sur les zonages d'inventaire et de protection.....	23
2.	Impact du projet sur les habitats.....	23
3.	Impacts du projet sur la flore .....	23
4.	Impact du projet sur la faune .....	24

## I. INTRODUCTION – CADRE DE L'ETUDE

Le présent rapport fait suite aux relevés faune flore réalisés dans le cadre d'un complément d'une étude cas par cas, pour un projet de construction de logements étudiants sur la commune de Villeneuve-d'Ascq (59).

Un diagnostic faune flore a été réalisé en Avril et Mai 2020. Ces missions se composent d'un recensement des habitats naturels et des premiers enjeux floristiques et faunistiques présents sur l'emprise du projet ainsi que d'une délimitation de zones humides sur critères floristiques, conformément à la réglementation en vigueur.

La zone d'étude se situe dans le département du Nord, sur la commune de Villeneuve-d'Ascq au niveau de la Cité Scientifique Lille 1. Elle s'insère dans un contexte urbain et elle est principalement entourée d'équipements universitaires.



La carte ci-après permet de localiser précisément la zone d'étude.



## II. SYNTHÈSE BIBLIOGRAPHIQUE DU PATRIMOINE NATUREL

Afin d'étudier les zonages d'inventaire et de protection présents sur et à proximité de la zone d'étude, une zone étendue de 5 km a été définie autour de la zone du projet.

### 1. Zones Naturelles d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

La carte ci-dessous résume la localisation des zonages d'inventaire et de mise en valeur du patrimoine naturel autour de la zone de projet.



TYPE DE ZONAGE	NOM	DISTANCE DE LA PARCELLE
ZNIEFF de type II	VALLEE DE LA MARQUE ENTRE ENNEVELIN ET HEM	Environ à 1,9 km au Nord-Est
ZNIEFF de type I	LAC DU HERON	Environ à 2,3 km au Nord-Est
ZNIEFF de type I	PRAIRIES ET BOIS HUMIDES DES 17 NONNIERS A WILLEM	Environ à 3,2 km à l'Est

**Aucun zonage d'inventaire ou de mise en valeur n'est présent sur la zone du projet. Cependant, deux ZNIEFF de type I et une ZNIEFF de type II sont présentes dans la zone étendue.**

## 2. Zones Natura 2000

Le tableau ci-dessous résume la localisation des zonages d'inventaire et de mise en valeur du patrimoine naturel autour de la zone de projet.

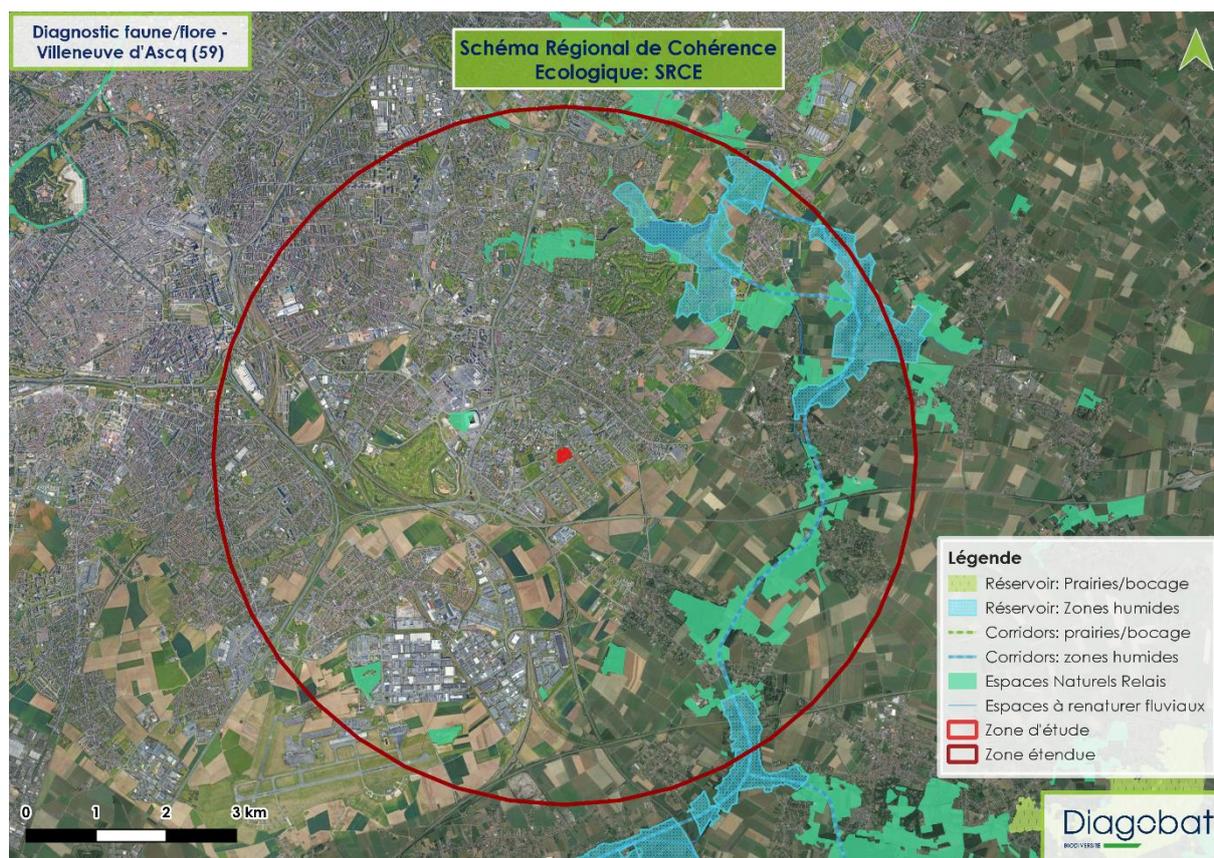
TYPE DE ZONAGE	NOM	DISTANCE DE LA PARCELLE
ZPS	LES « CINQ TAILLES »	Environ 15 km au Sud-Ouest
ZPS	VALLEE DE LA SCARPE ET DE L'ESCAUT	Environ 20 km au Sud-Est
ZSC	BOIS DE FLINES-LES-RACHES ET SYSTEME ALLUVIAL DU COURANT DES VANNEAUX	Environ 19 km au Sud
ZSC	FORETS DE RAISMES / SAINT AMAND / WALLERS ET MARCHIENNES ET PLAINE ALLUVIALE DE LA SCARPE	Environ 19 km au Sud-Est

**Aucun zonage de protection n'est présent sur la zone du projet, ni dans la zone étendue.**

### 3. Trame Verte et Bleue (TVB)

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) identifie les composantes de la Trame Verte et Bleue à savoir :

- **Des réservoirs de biodiversité** - Espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.
- **Des corridors biologiques et des éléments de connexions écologiques** - Ils assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors biologiques et les éléments de connexions écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.
- **Des espaces naturels relais** – Zones-tampon ou annexes présentant une couverture végétale qui les rend susceptibles de constituer des espaces relais pour les déplacements de la faune et de la flore à travers le paysage.



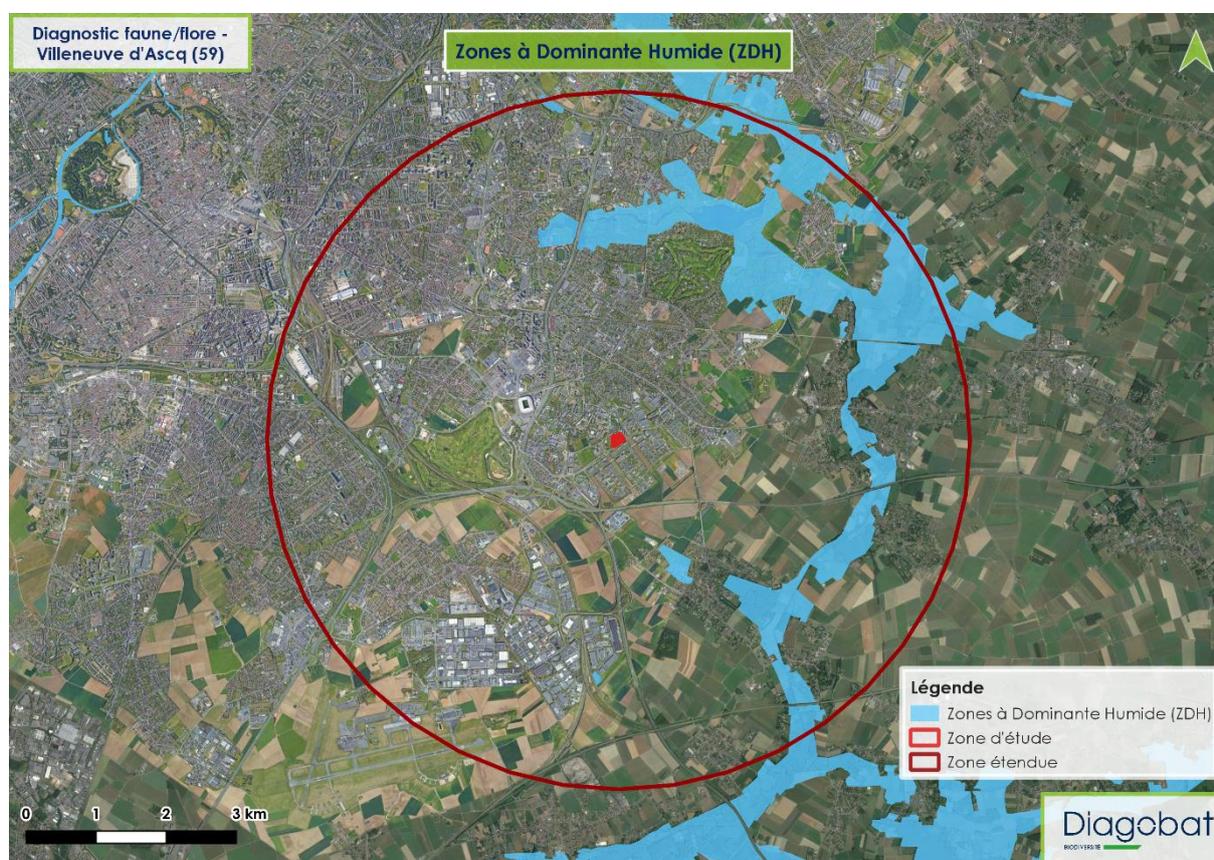
La zone d'étude n'est concernée par aucun réservoir, aucun corridor ni de la Trame Verte et Bleue des Hauts-de-France.

#### 4. Zones à Dominante Humide (ZDH)

Dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois - Picardie les zones à dominante humide ont été répertoriées et cartographiées.

Sont appelés « zones humides », les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année (loi sur l'eau du 3 janvier 1992).

Cette cartographie n'a aucune valeur réglementaire, elle a été mise en place pour signaler aux acteurs locaux, lors du développement d'un projet, la présence de zones humides qu'il convient d'actualiser et de compléter à une échelle adaptée au projet.



**La zone d'étude n'est pas concernée par la pré-localisation des zones humides.**

### III. METHODOLOGIE D'ETUDE

Les investigations de terrain ont été réalisées le 17 Avril et le 26 Mai 2020 (temps ensoleillé, T°= 20 °C) sur l'ensemble de la zone.

La prospection écologique a été réalisée en binôme parmi ces trois spécialistes :

- Eloïse GALHAUT – Ingénieure écologue, spécialiste Entomofaune
- Alexandre DOUSSELAERE – Ingénieur écologue, spécialiste Botanique
- Kevin LEVEQUE – Ingénieur écologue, spécialiste Avifaune et Chiroptérofaune

#### Méthodologie d'inventaire des habitats et de la flore

Les inventaires floristiques se limitent aux plantes supérieures.

Ces inventaires sont réalisés par zones de végétation homogène. Les cortèges floristiques sont décrits (espèces, état de conservation ...) et permettent de caractériser les habitats selon la typologie CORINE Biotope.

Les espèces remarquables (espèce protégée, patrimoniale, menacée, rare, exotique envahissante, ...) sont décrites et cartographiées.



#### Méthodologie d'inventaire de la faune (espèces et habitats d'espèces)

L'inventaire faunistique est ciblé sur les taxons présentant des espèces remarquables.

##### Avifaune (oiseaux)

La méthode consiste à dénombrer et localiser les espèces en parcourant chaque type d'habitat présent sur la zone d'étude.

L'inventaire est basé sur l'observation directe des oiseaux, sur le recensement des mâles chanteurs (points d'écoute) et sur la détection d'indices de présence (nids, œufs, plumes, ossements...).



##### Batrachofaune (amphibiens)



La méthode consiste à suivre les populations d'amphibiens dans leur milieu de reproduction à l'aide d'inventaires semi-quantitatifs avec échantillonnage des adultes et des larves par détection visuelle, auditive et par pêche. Les éventuels milieux aquatiques et humides font l'objet de sondages au filet troubleau, d'observations directes, de points d'écoute des mâles chanteurs et de recherches des pontes, larves et têtards. L'inventaire de la batrachofaune s'attache notamment à identifier et localiser les éventuels couloirs de migration des amphibiens sur le site.

## Herpétofaune

L'investigation se fait à l'aide d'observations à vue. Les espèces et habitats favorables font l'objet d'une description et d'une illustration.

Une délimitation des territoires vitaux (zone de dépendance écologique) des espèces patrimoniales répertoriées sur le site est réalisée. Ces zones sont déterminées à partir des caractéristiques intrinsèques à chaque espèce et de ses exigences écologiques.



## Mammolofaune



L'investigation se fait à l'aide d'observations directes et du relevé d'indices de présence (empreintes, fèces, ...).

Pour les grands mammifères, une attention particulière est portée sur les éventuels axes de déplacements.

## Chiroptérofaune (mammifères)

Concernant le cas particulier des chiroptères, une recherche bibliographique approfondie est réalisée. Elle est complétée par une recherche de gîtes potentiels (cavités naturelles, bâtiments abandonnés), de traces et indices de présence de chauves-souris.



## Entomofaune

Les insectes inventoriés en priorité sont :

- Les odonates (libellules et demoiselles) ;
- Les rhopalocères (papillons de jour).



Pour chacun des différents groupes, des méthodes spécifiques sont utilisées :

- Capture au filet pour attraper les insectes volants (papillons, libellules) ;
- Repérage visuel aux jumelles ou à l'œil nu.

## 1. Données bibliographiques à l'échelle communale

L'étude bibliographique consiste à étudier deux bases de données qui fournissent des informations scientifiques précises et vérifiées à l'échelle communale.

### a) Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)

Les données issues de cet inventaire national sont présentées sur le site du muséum (<https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>).

Elles permettent de synthétiser, au niveau national les informations relatives au patrimoine naturel en France (Espèces végétales, espèces animales, milieux naturels et patrimoine géologique), son évolution récente à partir des données disponibles au Muséum National d'Histoire Naturelle et celles du réseau des organismes partenaires. Les données concernant les espèces présentes à l'échelle communale sont recensées et présentées sous forme de fiche « commune ».

Concernant la faune et la flore, le nombre de taxons répertoriés sur la ville de Villeneuve-d'Ascq en date du 08 Juin 2020 est le suivant :

Règne	Groupe	Nombre de taxons
Animal	Oiseaux	197
	Insectes	143
	Malacostracés	5
	Mammifères	27
	Amphibiens	8
	Arachnides	6
	Chilopodes	12
	Gasteropodes	21
Végétal	Plantes	439
<b>TOTAL</b>		<b>858</b>

Il va sans dire que cette liste d'espèce n'est pas exhaustive. Néanmoins, le nombre total d'espèces recensées reflète une certaine richesse même si un grand nombre d'espèces sont communes voire très communes.

**De plus, l'INPN recense un total de 135 espèces protégées et 42 espèces menacées (en grande majorité des oiseaux). Ces espèces ont une probabilité faible à moyenne de se retrouver sur la zone d'étude. En effet, le site comporte des bandes boisées pouvant attirer des oiseaux protégés.**

**b) Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBL)**

Le Conservatoire Botanique National de Bailleul couvre les Hauts-de-France et l'ancienne Haute-Normandie. Ces missions sont diversifiées, et ont pour but l'enrichissement des connaissances des espèces végétales et de leurs associations, ainsi que la préservation de leurs habitats naturels.

La banque d'informations numérique est compilée par les botanistes professionnels et amateurs et est disponible sur le site web (<https://digitale.cbnbl.org>). Une recherche de la flore par localisation est consultable.

Il en résulte alors une liste des espèces végétales sur la commune de Villeneuve-d'Ascq, dont le nombre de taxons en fonction de son statut est résumé dans le tableau suivant (examiné en date le 03 Juin 2020).

Statut de l'espèce	Nombre d'espèces
Protégée	12
Menacée	1
Exotique envahissante	20
Caractéristique de zones humides	126
Autre ou sans statut particulier	450
<b>TOTAL</b>	<b>609</b>

Il va sans dire que cette liste d'espèce n'est pas exhaustive. Néanmoins, le nombre total d'espèces recensées reflète une certaine richesse même si un grand nombre d'espèces sont communes voire très communes.

**Le CBNBL recense douze espèces protégées ainsi qu'une espèce menacée sur la commune de Villeneuve-d'Ascq. Le site d'étude se trouvant en contexte urbain, la probabilité de retrouver ces espèces au sein de la zone d'étude est faible.**

## 2. Bio-évaluation des habitats

Cinq habitats ont été recensés sur la zone d'étude.

Code couleur	Intitulé retenu	Code EUNIS	Code Corine Biotope
	Haie d'arbres dense	FA.3	84.2
	Pelouse	E2.61	81.1
	Bosquet de Frênes	G1.C4	83.325
	Talus eutrophe	E5.11	87.2
	Surfaces minérales	J1.2	86.2

L'ensemble des habitats semble d'origine anthropique. Cependant, l'influence des activités humaines paraît assez faible (surtout pendant le confinement). Seule la pelouse est tondue, surtout à proximité des résidences. Les haies d'arbres montrent donc une strate arbustive dense ainsi qu'une litière riche attirant oiseaux, insectes et mammifères.



17 Avril 2020



26 Mai 2020



### 3. Bio-évaluation de la Flore

60 espèces floristiques ont pu être identifiées sur la zone d'étude. Les référentiels taxonomiques et les référentiels des statuts proviennent du jeu de données DIGITALE 3.1c du CBNBL.

La liste complète de la flore est disponible en Annexe 1.

Les tableaux suivants précisent la répartition des espèces végétales en fonction des statuts régionaux de rareté, de menace et de protection.

Rareté en Hauts-de-France			
Espèces indigènes			
<b>RR</b>	<b>Très rares</b>	<b>0</b>	<b>Aucune espèce rare</b>
<b>R</b>	<b>Rares</b>	<b>0</b>	
<b>AR</b>	<b>Assez rares</b>	<b>0</b>	
PC	Peu communes	0	
AC	Assez communes	0	
C	Communes	3	
CC	Très communes	46	
Autres espèces			
	Cultivées	3	
	Eurynaturalisée	4	
	Sténonaturalisée	1	
	Accidentelle	1	
	Sans objet	1	
	Subspontanée	1	
		<b>60</b>	

Menace en Hauts-de-France			
Espèces indigènes			
<b>CR</b>	<b>En danger critique d'extinction</b>	<b>0</b>	<b>Aucune espèce menacée</b>
<b>EN</b>	<b>En danger</b>	<b>0</b>	
<b>VU</b>	<b>Vulnérable</b>	<b>0</b>	
NT	Quasi-menacé	0	
LC	Préoccupation mineure	48	
#	Sans objet	1	
Autres espèces			
	Cultivées	3	
	Eurynaturalisée	4	
	Sténonaturalisée	1	
	Accidentelle	1	
	Sans objet	1	
	Subspontanée	1	
		<b>60</b>	

Protection / Patrimonial			
Espèces indigènes			
<b>Oui</b>	<b>Espèces protégées régionalement</b>	<b>0</b>	<b>Aucune espèce protégée</b>
<b>Non</b>	Espèces non protégées régionalement	49	
Autres espèces			
	Cultivées	3	
	Eurynaturalisées	4	
	Sténonaturalisée	1	
	Accidentelle	1	
	Sans objet	1	
	Subspontanée	1	
		<b>60</b>	

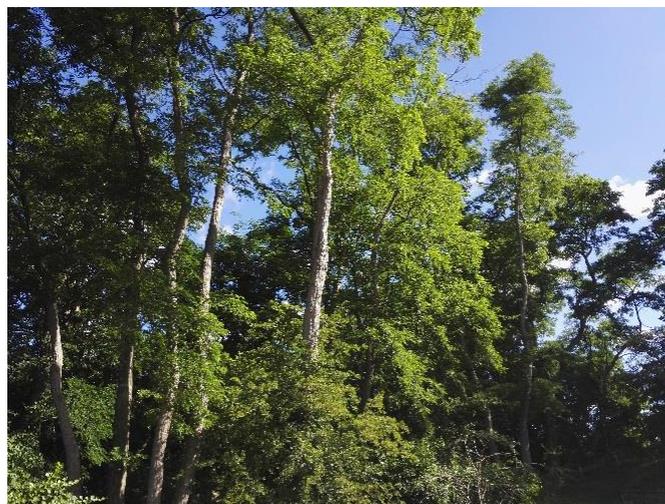
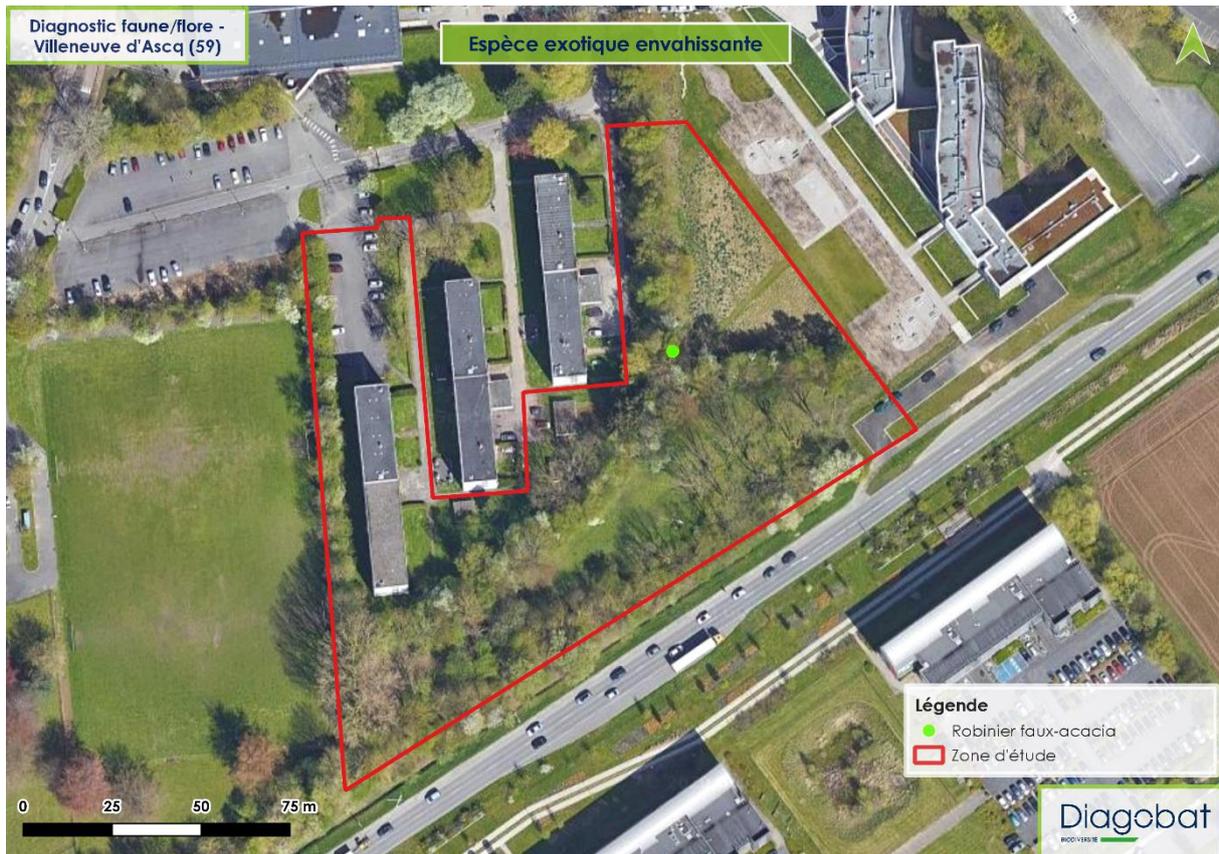
L'ensemble des communautés végétales observées montre des espèces communes, non menacées et non protégées.

## - Espèces Exotiques Envahissantes

Une espèce exotique envahissante avérée est identifiée sur site. Il s'agit du Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*).

Pour éviter sa dispersion, un traitement spécifique visant à éradiquer cette espèce est conseillé.

La carte ci-après localise le Robinier faux-acacia sur le site.



Robinier faux-acacia (photo hors site)

#### 4. Bio-évaluation de la Faune

Les référentiels taxonomiques et les référentiels des statuts proviennent quand ils existent du jeu de données du Groupe ornithologique et naturaliste du Nord-Pas-de-Calais (GON).

##### a) Avifaune

Quinze espèces d'oiseaux ont été contactées sur et aux abords de la zone d'étude.

La liste des espèces d'oiseaux identifiées est disponible en Annexe 2.

Ci-dessous la carte des observations d'oiseaux sur la zone d'étude :



La majorité des oiseaux rencontrés fréquentent les haies d'arbres denses où ils trouvent refuge.

Parmi ces espèces, neuf d'entre elles sont protégées (Article 3 de l'Arrêté du 29 Octobre 2009).

Sur les neuf espèces protégées rencontrées sur la zone d'étude, cinq espèces montrent un comportement particulier (nidification, construction de nid, chant, nourrissage des jeunes, etc.). Ces cinq espèces sont localisées sur la carte ci-dessous.



Concernant le Pic épeiche, les juvéniles sont observés dans une loge dans le tronc le 26 Mai (voir photo ci-contre prise sur site le 17 Avril). La nidification de cette espèce est donc certaine.

Les autres espèces sont observées dans les arbres et arbustes de l'habitat « Haie d'arbres dense ». Certains nids sont identifiés.

Des mesures doivent donc être prises pour éviter tout dérangement de ces espèces lors de la période de nidification s'étendant d'Avril à Août inclus.



Ces quinze espèces d'oiseaux sont plutôt communes et souvent observées dans des milieux boisés, même en périphérie de ville.

Cependant, cinq espèces protégées (Pic épeiche, Mésange charbonnière, Troglodyte mignon, Pouillot véloce et Fauvette à tête noire) nichent ou montrent un comportement de nidification sur la zone d'étude (observation de couples, défense de territoire, construction du nid,...). Par conséquent, il est primordial d'éviter tout dérangement de ces espèces pendant la période de nidification.

## b) Mammalofaune

- Mammifères terrestres

Une espèce de mammifère terrestre a été recensée sur la zone d'étude par l'observation d'un individu mort (voir photo ci-contre). Il s'agit du Hérisson d'Europe, espèce très commune, observée en 2018 sur la commune. L'individu est trouvé dans l'habitat « Haie d'arbres dense », sur la litière. Sa mort semble plutôt récente.



Cette espèce est protégée par l'article 2 de l'Arrêté du 23 Avril 2007.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut Protection	Statut Rareté régionale	Statut Menace nationale-régionale
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	Art.2	CC	LC - /

**Statut Protection :** Art.2 = Article 2 (Arrêté du 23 Avril 2007) :

I - Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel.

II - Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente, ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

III - Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non, des spécimens de mammifères prélevés :

- dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France, après le 19 mai 1981 ;

- dans le milieu naturel du territoire européen des autres Etats membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur de la directive du 21 mai 1992 susvisée.

**Statut Rareté régionale** : CC = Très commun.

**Statut Menace** : LC = Préoccupation mineure ; / = Indéterminé.

La carte ci-après renseigne les enjeux concernant le mammifère à prendre en compte dans le projet :



Le Hérisson d'Europe utilise potentiellement l'intégralité du site pour réaliser son cycle de vie.

De Mars à Octobre, il utilise les haies d'arbres et d'arbustes pour se déplacer entre les différentes zones d'alimentation (pelouses, ourlets, prairies). La nuit, il parcourt parfois jusqu'à plus de 10 ha, en fonction des proies qu'il trouve.

La journée, le Hérisson d'Europe se repose dans un refuge naturel fait de tas de bois et de feuilles mortes (photo ci-contre). C'est dans ces refuges que la femelle construit un nid de mousses d'herbes et de feuilles pour y mettre bas l'été.

En période d'hibernation (d'Octobre à Mars environ), les individus entrent en léthargie dans ces refuges pour attendre le retour de la belle saison.



- Chiroptères (Chauves-souris)

Aucune prospection nocturne n'a été réalisée sur la zone d'étude.

Cependant, une recherche de gîtes a été effectuée. Les bâtiments résidentiels étant occupés, ils ne présentent pas les conditions nécessaires à l'accueil des chauves-souris (amplitude thermique et hygrométrie forte, nuisances sonores, etc.).

Cependant, quelques arbres sur la zone d'étude présentent des cavités (anciens nids de pics). Les chiroptères peuvent potentiellement y trouver refuge en journée.

**Le site semble peu favorable à l'accueil des mammifères. La probabilité d'y observer des mammifères bénéficiant d'un statut de protection est faible.**

### c) Herpétofaune

La zone d'étude ne présente pas de point d'eau, même temporaire. Le site n'est donc pas favorable pour les amphibiens.

La zone d'étude présente quelques surfaces minérales. Cependant, celles-ci ne comportent pas d'anfractuosités pour accueillir des espèces de reptiles. Aussi, ces zones sont assez fréquentées.

**Le site est peu favorable à l'accueil des amphibiens et des reptiles. Aucune espèce de ces taxons n'est observée.**

### d) Arthropodes

23 espèces d'arthropodes ont pu être inventoriées sur la zone d'étude.

La liste des espèces d'arthropodes contactés est disponible en Annexe 3.

Les habitats à moitié naturels permettent d'accueillir une diversité en arthropodes plutôt bonne malgré la localisation du site en périphérie urbaine. Ces insectes participent à de nombreux cycles naturels, et sont indispensables à la présences d'oiseaux insectivores.

**Le cortège entomologique recensé sur la zone d'étude est assez diversifié. Il s'agit d'espèces communes ne bénéficiant d'aucun statut de protection. Ces espèces sont facilement contactées dans ces types d'habitats.**

## IV. EVALUATION DES IMPACTS ET PROPOSITIONS DE MESURES

### 1. Impact du projet sur les zonages d'inventaire et de protection

Le projet n'intercepte aucun zonage d'inventaire et de protection, aucune composante du SRCE et aucune zone dominante humide.

**Aucune mesure n'est à prévoir.**

### 2. Impact du projet sur les habitats

Les habitats sont d'origine anthropique. Cependant, l'influence des activités humaines est assez limitée. La flore spontanée peut s'exprimer, ce qui amène à des habitats semi-naturels où chaque strate végétale est bien représentée. La végétation morte est laissée en place, favorisant donc l'accueil de la faune.

**La grande majorité du site est actuellement occupée par des habitats semi-naturels. Il est donc intéressant dans le cadre du projet de prévoir des espaces verts assez denses et comportant les strates végétales retrouvées sur la zone d'étude.**

### 3. Impacts du projet sur la flore

Aucune espèce floristique recensée n'est menacée, rare ou protégée dans la région.

Une espèce exotique envahissante avéré sur site est identifiée : le Robinier faux-acacia.

**Aucune espèce végétale ne présente de statut particulier excepté le Robinier faux-acacia, exotique envahissant avéré. Pour limiter sa dispersion, un traitement spécifique validé par un écologue sera réalisé pendant les travaux.**

**Concernant le reste de la flore, l'absence d'entretien régulier permet à celle-ci de s'exprimer et de renforcer les liens entre taxons sur le site.**

**Le projet devrait donc prévoir des espaces verts riches en espèces indigènes adaptées à la faune locale, ainsi qu'une gestion douce de ces espaces (zones refuges, fauche annuelle, taille douce, etc.).**

#### 4. Impact du projet sur la faune

##### - Avifaune

Neuf espèces d'oiseaux identifiées sur la zone d'étude portent un statut de protection (Article 3) dont cinq espèces nicheuses ou nicheuses probables sur le site.

**Le projet est susceptible d'impacter ces espèces d'oiseaux nicheuses protégées.**

**Mesure d'évitement et de réduction :**

**L'abattage des arbres et la coupe des arbustes** devront donc être dans un premier temps limités au strict minimum.

Aussi, ces opérations seront réalisées **hors période de reproduction / nidification** de l'avifaune donc **hors Avril à Août inclus**, afin d'éviter tout dérangement et toute destruction potentielle de nids.

**Mesure d'amélioration :**

En compensation, le **projet devra prévoir d'aménager des espaces verts** favorables à l'accueil, la reproduction et la nidification des oiseaux par la plantation d'alignements d'arbres denses et de haies arbustives.

De plus, **des nichoirs peuvent être mis en place** au niveau des bâtiments construits dans le cadre du projet. Ces derniers attireront de nouvelles espèces.

Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
<b>Période d'intervention</b>	Début des travaux d'abattage			Reproduction et nidification des oiseaux					Début des travaux d'abattage			

- **Mammalofaune**

Le Hérisson d'Europe, espèce protégée en France (Article 2), est observée sur la zone d'étude. Cette espèce peut effectuer l'ensemble de son cycle biologique sur le site.

**Le projet est susceptible d'impacter cette espèce protégée évoluant sur le site.**

**Mesure d'évitement et de réduction :**

**L'abattage des arbres et la coupe des arbustes** devront donc être dans un premier temps limités au strict minimum.

Aussi, **des tas de bois, troncs et souches** actuellement présents sur la zone devront être **préservés** pour permettre le refuge de l'espèce.

**Mesure d'amélioration :**

En compensation, le **projet devra prévoir d'aménager des espaces verts** favorables aux déplacements du Hérisson comme des haies d'arbres denses avec litière épaisse ainsi que des zones de chasse comme des prairies en gestion différenciée.

De plus, une réflexion sur la pollution lumineuse sera menée dans le cadre du projet pour limiter tout dérangement nocturne des activités du Hérisson d'Europe ainsi que des autres mammifères nocturnes.

- **Herpétofaune**

Aucune espèce de reptile ou d'amphibien n'est contactée sur la zone d'étude.

**Aucune mesure n'est à prévoir.**

**Toutefois, des espaces verts gérés de manière écologique pourraient attirer des espèces.**

- **Arthropodes**

Le cortège entomologique recensé est assez diversifié. Les quelques espèces recensées sont communes et facilement observables dans ces types d'habitats.

**Bien que les espèces d'arthropodes observées soient communes, le projet pourrait renforcer leur présence par la mise en place d'espaces verts riches en espèces végétales et gérés de manière douce. Aussi des refuges naturels peuvent être installés pour pérenniser leur installation.**

## Annexes

- **Annexe 1** : liste des espèces végétales
- **Annexe 2** : liste des oiseaux
- **Annexe 3** : liste des arthropodes

## Annexe 1 : liste des espèces végétales

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Indigénat HdF	Rareté HdF	Menace HdF	Protection Patrimonial	Espèce exotique envahissante
<i>Acer campestre</i> L., 1753	Érable champêtre	I	CC	LC	Non	N
<i>Acer platanoides</i> L., 1753	Érable plane	I?;Z	C	LC	Non	N
<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Érable sycomore ; Sycomore	I?;Z	CC	LC	Non	N
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire ; Alliaire officinale	I	CC	LC	Non	N
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois (s.l.) ; Cerfeuil sauvage	I	CC	LC	Non	N
<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh., 1800	Petite bardane	I	CC	LC	Non	N
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé (s.l.)	I	CC	LC	Non	N
<i>Arum italicum</i> Mill., 1768	Gouet d'Italie (s.l.)	S;C	PC	DD	Non	N
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette vivace	I	CC	LC	Non	N
<i>Betula pendula</i> Roth, 1788	Bouleau verruqueux	I	CC	LC	Non	N
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	I	CC	LC	Non	N
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun (s.l.)	I	CC	LC	Non	N
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies ; Herbe aux gueux	I	CC	LC	Non	N
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin (s.l.)	I	CC	LC	Non	N
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier commun ; Noisetier ; Coudrier	I	CC	LC	Non	N
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style	I	CC	LC	Non	N
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré (s.l.)	I	CC	LC	Non	N
<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz, 1769	Épipactis à larges feuilles (s.l.)	I	C	LC	Non	N
<i>Eupatorium cannabinum</i> L., 1753	Eupatoire chanvrine (s.l.)	I	CC	LC	Non	N
<i>Fagus sylvatica</i> L., 1753	Hêtre commun ; Hêtre	I	CC	LC	Non	N
<i>Ficaria verna</i> Huds., 1762	Ficaire fausse renoncule ; Ficaire	I	CC	LC	Non	N

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Indigénat HdF	Rareté HdF	Menace HdF	Protection Patrimonial	Espèce exotique envahissante
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne commun	I	CC	LC	Non	N
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron (s.l.)	I	CC	LC	Non	N
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé	I	CC	LC	Non	N
<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benôite commune	I	CC	LC	Non	N
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre ; Gléchome lierre terrestre	I	CC	LC	Non	N
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	I	CC	LC	Non	N
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse (s.l.)	I	CC	LC	Non	N
<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Porcelle enracinée	I	CC	LC	Non	N
<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn., 1791	Séneçon jacobée (s.l.) ; Jacobée	I	CC	LC	Non	N
<i>Juglans regia</i> L., 1753	Noyer commun ; Noyer royal	Z;C	C	NA	Non	N
<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	Troène commun	I	CC	LC	Non	N
<i>Myosotis arvensis</i> (L.) Hill, 1764	Myosotis des champs (s.l.)	I	CC	LC	Non	N
<i>Pastinaca sativa</i> L., 1753	Panais cultivé (s.l.)	I;Z	CC	LC	Non	N
<i>Pinus sylvestris</i> L., 1753	Pin sylvestre	C	AC	NA	Non	N
<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain à larges feuilles (s.l.)	I	CC	LC	Non	N
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun (s.l.)	I	CC	LC	Non	N
<i>Populus nigra</i> var. <i>italica</i> Münchh., 1770	Peuplier d'Italie	C	E?	NA	Non	N
<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	Brunelle commune	I	CC	LC	Non	N
<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Merisier (s.l.)	I	CC	LC	Non	N
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé	I	CC	LC	Non	N
<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Renoncule âcre (s.l.)	I;Z?	CC	LC	Non	N
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante	I	CC	LC	Non	N
<i>Ribes rubrum</i> L., 1753	Groseillier rouge ; Groseillier à grappes	I;C	CC	LC	Non	N
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia	Z;C	C	NA	Non	A
<i>Rosa canina</i> L., 1753	Rosier des chiens	I	C	LC	Non	N

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Indigénat HdF	Rareté HdF	Menace HdF	Protection Patrimonial	Espèce exotique envahissante
<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753	Ronce commune	#	#	#	Non	#
<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Patience à feuilles obtuses (s.l.)	I	CC	LC	Non	N
<i>Salix caprea</i> L., 1753	Saule marsault ; Saule des chèvres	I	CC	LC	Non	N
<i>Salix x sepulcralis</i> Simonk., 1890	Saule pleureur	C	#	NA	Non	N
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir	I	CC	LC	Non	N
<i>Sambucus nigra</i> 'Laciniata'	Sureau noir (cultivar)	N;S	AR	NA	Non	N
<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Séneçon commun (s.l.)	I	CC	LC	Non	N
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill., 1789	Stellaire intermédiaire ; Mouron des oiseaux ; Mouron blanc	I	CC	LC	Non	N
<i>Taraxacum</i> sect. <i>Ruderalia</i> Kirschner, H. Øllgaard et Štěpánek	Pissenlit (section)	I	CC	#	Non	N
<i>Tussilago farfara</i> L., 1753	Tussilage ; Pas-d'âne	I	CC	LC	Non	N
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Grande ortie (s.l.) ; Ortie dioïque (s.l.)	I	CC	LC	Non	N
<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	Véronique petit-chêne	I	CC	LC	Non	N
<i>Vicia hirsuta</i> (L.) Gray, 1821	Vesce hérissée	I	C	LC	Non	N
<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée (s.l.)	A;S;C	AR?	NA	Non	N

**Indigénat HdF** : I = indigène ; Z = Eurynaturalisé ; N = Sténonaturalisé ; C = Cultivé ; A = Accidentel ; S = Subspontané ; # = Sans objet.

**Rareté HdF** : CC = très commun ; C = commun ; AC = Assez commun ; PC = Peu commun ; AR = Assez rare ; E = Exceptionnel ; # = Sans objet.

**Menace HdF** : LC = Préoccupation mineure ; DD = Données insuffisantes ; NA = Non applicable ; # = Sans objet.

**Protection / patrimonial** : Non = espèce non protégée et non patrimoniale.

**Espèce exotique envahissante** : N = Non ; A = Avéré ; # = Sans objet.

## Annexe 3 : liste des oiseaux

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive oiseaux	Liste Rouge nationale des espèces nicheuses	Liste Rouge nationale des espèces hivernantes	Liste rouge régionale	Statut de rareté	Protection nationale
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	/	LC	NA	LC	C	Art. 3
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	/	LC	NA	LC	C	Art. 3
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	DO II/2	LC	NA	LC	AC	/
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	DO II/2	LC	NA	LC	C	/
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	/	LC	/	LC	C	Art. 3
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	/	LC	NA	LC	C	Art. 3
Perruche à collier	<i>Psittacula krameri</i>	/	NA	/	NA	R	/
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	/	LC	NA	LC	AR	Art. 3
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	DO II/2	LC	/	LC	C	/
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	DO II/1 DO III/1	LC	LC	LC	C	/
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	/	LC	NA	LC	C	Art. 3
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	/	LC	NA	LC	C	Art. 3
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	/	LC	NA	LC	AC	Art. 3
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	DO II/2	LC	/	LC	AC	/
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	/	LC	NA	LC	C	Art. 3

**Directive oiseaux** : Directive de l'Union européenne "Oiseaux" n°79/409/CEE du 02/04/1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages

- DO II/1 : Espèces pouvant être chassées dans la zone géographique maritime et terrestre d'application de la présente directive ;
- DO II/2 : Espèces pouvant être chassées seulement dans les états membres pour lesquels elles sont mentionnées ;
- DO III/1 : Espèces pouvant être commercialisées, pour lesquelles la vente, le transport pour la vente, la détention pour la vente ainsi que la mise en vente ne sont pas interdites, pour autant que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés ou autrement licitement acquis ;
- / = Non inscrit sur la Directive Oiseaux

**Liste rouge** : LC = Préoccupation mineure ; NA = Non évalué ; / = Indéterminé.

**Rareté régionale** : C = Commun ; AC = Assez commun ; AR = Assez rare ; R = Rare.

**Protection nationale :** / = espèce non protégée

Art.3 = Article 3

Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps :

- La destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids ;
- La destruction, la mutilation intentionnelle, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel ;
- La perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée.

Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens d'oiseaux prélevés

## Annexe 3 : liste des arthropodes

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Rareté régionale	Protection
<b>Lépidoptères (papillons)</b>					
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	LC	LC	CC	Non
<b>Coléoptères</b>					
Agapanthie à pilosité verdâtre	<i>Agapanthia villosviridescens</i>	-	-	-	Non
Coccinelle à sept points	<i>Coccinella septempunctata</i>	-	-	CC	Non
Coccinelle asiatique	<i>Harmonia axyridis</i>	-	-	CC	Non
Oedémère noble	<i>Oedemera noble</i>	-	-	-	Non
<b>Diptères</b>					
Mouche à damier	<i>Sarcophaga carnaria</i>	-	-	-	Non
Mouche verte	<i>Lucilia caesar</i>	-	-	-	Non
Grand bombyle	<i>Bombylius major</i>	-	-	-	Non
Hélophile suspendu	<i>Helophilus pendulus</i>	-	-	-	Non
Bibion	<i>Bibio marci</i>	-	-	-	Non
-	<i>Epistrophe nitidicollis</i>	-	-	-	Non
Syrphe élégant	<i>Epistrophe elegans</i>	-	-	-	Non
Eristale opiniâtre	<i>Eristalis pertinax</i>	-	-	-	Non
-	<i>Eristalis similis</i>	-	-	-	Non
Volucelle transparente	<i>Volucella pellucens</i>	-	-	-	Non
<b>Hémiptères</b>					
Corée marginée	<i>Coreus marginatus</i>	-	-	-	Non
Gendarme	<i>Pyrrhocoris apterus</i>	-	-	-	Non
<b>Hyménoptères</b>					
Anthophore commune	<i>Anthophora plumipes</i>	-	-	-	Non

Bourdon des champs	<i>Bombus pascuorum</i>	-	-	CC	Non
Guêpe germanique	<i>Vespula germanica</i>	-	-	-	Non
Osmie rousse	<i>Osmia bicornis</i>	-	-	-	Non
<b>Mollusques</b>					
Escargot des haies	<i>Cepaea nemoralis</i>	-	-	-	Non
<b>Arachnides</b>					
Pisaure admirable	<i>Pisaura mirabilis</i>	-	LC	CC	Non

**Liste rouge** : LC = Préoccupation mineure ; - = Indéterminé.

**Rareté régionale** : CC = Très commun ; - = Indéterminé.